

UNE JOURNEE PLUS QUE PARFAITE

ACCES A LA CULTURE ET AUX LOISIRS

FICHE N°1

Temps de préparation : environ 3 heures
Durée de l'action : une demi-journée à une journée

Il s'agit d'offrir une journée de détente et de divertissement aux publics accompagnés par la Croix-Rouge française. Le premier projet de ce type s'est déroulé à Disneyland Paris. L'idée est venue d'une envie de partager une journée de solidarité avec des enfants qui n'ont pas accès aux loisirs, bien que des parcs d'attraction soient situés près de chez eux. C'était également l'occasion de créer une journée de « cohésion » et de partage entre parents et enfants dans un lieu difficilement accessible financièrement.

CIBLES

- > Familles en situation de précarité
- > Personnes âgées
- > Apprenants de Français Langue Etrangère
- > Mineurs non accompagnés
- > Personnes en situation de handicap

OBJECTIFS

- > Rompre l'isolement des publics accueillis et promouvoir l'accès aux loisirs pour tous
- > Permettre aux participants de partager un moment inoubliable
- > Créer une dynamique de groupe pour amener les gens à se connaître

COMMENT PROCEDER ?

En amont :

- > **Fixer la date idéale** pour la structure d'accueil :
 - S'assurer de la disponibilité des publics accueillis et des bénévoles
 - Etablir un nombre de participants maximum selon les possibilités d'encadrement de la structure
 - Prendre en compte les conditions météorologiques
- > **Recenser les idées et envies de lieux de sortie des publics** via une boîte à idée disponible dans la structure par exemple
- > **Négocier un tarif de groupe, des partenariats avec les enseignes de loisirs** visées en mentionnant qu'il s'agit d'une association et le cas échéant par exemple de personnes sans emplois, de moins de 26 ans etc...
- > **Communiquer** sur la sortie auprès du public visé :
 - Afficher les informations au sein de la structure et/ou envoyer un mail

Idées de sites



Disneyland, Parc Astérix, Futuroscope, Puy du Fou, Zoos (Thoiry, La Flèche, Beauval...), fêtes foraines, Aquaboulevard, France miniatures, etc.

Mais la sortie peut aussi être dans d'autres types de lieux :

Cinémas, musées, théâtres, opéras, fermes pédagogiques, parcs pour une chasse au trésor, complexes sportifs : patinoires, accrobranche..., laser game, salles de spectacle !



- En parler au moment des actions quotidiennes
- Mettre à disposition une feuille d'**inscription** papier au sein de la structure le plus tôt possible (au moins 1 mois à l'avance)

- > **Contactez le site de loisirs** pour lui demander s'il existe des tarifs préférentiels (cf. Contact utile) et acheter le nombre de places nécessaires
- > Si besoin, réserver un moyen de transport et prévoir de quoi manger sur place

Le jour j :

- > Faire **signer** à chaque participant **une autorisation de prise de vue disponible en téléchargement ci-dessous**

Immortalisez la journée : prenez des belles photos de la journée (attention si vous souhaitez par la suite les diffuser dans vos supports de communication, vous devez expressément avoir une autorisation de prise de vue signée par les personnes photographiées).

Après :

Distribuer aux participants les photos imprimées par vos soins ou proposer **une séance diaporama** de la journée au groupe entier de participants lors d'un goûter ou à la fin d'un temps déjà prévu par la structure !

MOYENS HUMAINS

Le nombre de bénévoles encadrants dépendra du nombre de participants et de la disponibilité d'adultes accompagnateurs (ex : les parents). Il est conseillé de prévoir un encadrant pour 6 enfants. Ne pas oublier de solliciter un encadrement spécifique auprès du parc de loisirs.

MOYENS MATERIELS ET DEPENSES EVENTUELLES

- > Frais d'accès au parc
- > Frais de transport
- > Frais de repas des publics accueillis
- > Location éventuelle d'un bus ou achat de titres de transports en commun
- > Appareil photo
- > Autorisations de prise de vue pour mineurs disponibles en téléchargement ci-dessous
- > Autorisations de prise de vue pour majeurs disponibles en téléchargement ci-dessous

Astuce



D'autres formats de sorties peuvent être envisagés : week-ends, séjours de vacances à la mer, à la montagne...

Règlement d'accueil des mineurs de la Croix-Rouge française :

L'accueil ponctuel d'un mineur

Aucune qualification particulière des encadrants n'est nécessaire. Une autorisation parentale pour les mineurs est nécessaire lorsque l'activité ponctuelle se tient dans un lieu clos ou privé, en l'absence de parent ou tuteur légal. Dans les autres cas, tout mineur peut participer librement aux activités ponctuelles proposées par la Croix-Rouge française ; il reste placé sous la seule autorité du (ou des) titulaire(s) de l'autorité parentale qui peut s'opposer à sa participation.

L'accueil ponctuel de groupes de mineurs

Pour l'accueil ponctuel de groupes de mineurs (exemple : scouts, classes d'élèves), il est demandé que leur participation s'organise sous la responsabilité de leur propre encadrement (chef scout, enseignant).



ILS L'ONT FAIT

L'Espace Famille Lamartine de l'Unité Locale de Chatenay Malabry dans les Hauts-de-Seine (92) a par exemple initié une journée de ce type à l'approche de Noël le 16 décembre 2017 à Disneyland Paris ! Une belle initiative nommée pour l'occasion « Un Disney presque parfait » qui a permis à des familles en situation de précarité de vivre un moment de



détente et de partage.

CONTACT UTILE

Si vous avez une question spécifique concernant la mise en place de cet atelier :

benevolat@croix-rouge.fr